

bien ouvert, et n'abandonnant jamais rien au hasard de ce que la prudence et l'effort persévérent peuvent lui enlever. Il est convaincu que le grand devoir de l'heure présente, c'est l'organisation des sections paroissiales, et que, le jour où nous aurons, dans toutes les paroisses, des bataillons bien rangés et fortement disciplinés, la croix noire triomphera. Souhaitons que les événements prouvent bien vite jusqu'à quel point il a raison.

A TRAVERS LES BULLETINS DE LA CROIX NOIRE

Paroisse de N. — « Il y a eu abus de bière dite de tempérance dans un magasin qui était devenu le rendez-vous des ivrognes. Mais la Madame qui tenait ce bouge a été mise en demeure de cesser ce commerce et elle nous l'a promis. Elle va néanmoins être surveillée de près.

« Au commencement d'octobre, trois vendeurs de bière ont été poursuivis pour ne pas s'être munis d'une licence au bureau du Revenu, les autorisant à tenir un dépôt de bière à domicile. Ils ont plaidé coupables et ont payé l'amende. Un des trois a cessé ce commerce.

« Après les amendes payées, nous avons obtenu du conseil municipal qu'il refuse les licences de bière. — Depuis, nos deux colporteurs se disent engagés par Boswell et Champlain et Cie, pour prendre des ordres à domicile au moyen de blancs de commande. Les brasseries acceptent les ordres et nos agents vont faire la livraison à domicile.

« La situation s'est beaucoup améliorée.»

Paroisse de l'Ange Gardien. — « Nous avons adressé une requête à notre député, lui demandant d'appuyer le rapport de la Commission chargée de proposer des amendements à la loi des licences. — Le Conseil de la Tempérance a perçu des souscriptions pour élever un monument au Sacré-Cœur l'été prochain. — Nous avons l'intention de fonder ici un cercle de l'A. C. J. C. — Les membres du Conseil local vont distribuer dans la paroisse le tract *Arraché à l'alcool.*»